

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} REUNION DE 2008

Séance du 17 novembre 2008

CG 08/5^{me}/VI-04

**PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE
« SUD EUROPE ATLANTIQUE »**

La consultation Tarn-et-Garonne 2025 le confirme, la population Tarn-et-Garonnaise suit avec beaucoup d'intérêt le projet de création de la Ligne Grande Vitesse entre Paris-Bordeaux et Toulouse.

Ce projet, qui va traverser notre territoire, est aujourd'hui bien engagé. En effet, l'Etat et Réseau Ferré de France (R.F.F.) se sont fixés comme objectif de mettre en service cette nouvelle ligne L.G.V. entre 2016 (au plus tôt) et 2020 (au plus tard).

Je vous rappelle que la création de cette infrastructure mettra Toulouse à trois heures de Paris (au lieu de 5 heures actuellement) et surtout qu'elle permettra aux Tarn-et-Garonnais d'accéder à la capitale en moins de trois heures.

Dans ce dossier primordial pour l'aménagement de notre territoire et son désenclavement, j'ai souhaité que le Conseil Général s'assure, une nouvelle fois, du maintien des équilibres territoriaux entre les secteurs urbains et ruraux.

C'est dans ce cadre que nous avons pris part au Débat Public qui a eu lieu au deuxième trimestre 2005 et qui a permis d'obtenir la création d'une gare L.G.V. dans le département.

Aujourd'hui, je vous propose de faire le point sur ce dossier en vous présentant le calendrier de réalisation des études ainsi que les modalités de financement des travaux de création de cette infrastructure à grande vitesse.

En effet, plusieurs réunions ont eu lieu entre l'Etat, RFF et les collectivités locales, et nous avons aujourd'hui, à nous prononcer sur les grands principes de financement de cette liaison L.G.V. à travers la signature d'un protocole avec l'Etat.

1 – Etat d'avancement des études :

Lors de notre première décision modificative de 2007, nous avons pris position pour engager le Département dans le financement des études.

Je vous rappelle que celles-ci représentent un investissement global de 31 M€ qui sera financé par R.F.F., par l'Etat et par l'ensemble des Collectivités Locales concernées, la participation du Conseil Général dans le financement de ces études s'élevant à **66 000 €**.

A ce jour, **l'ensemble des partenaires a signé la convention de financement relative à ces études** et Réseau Ferré de France a débuté la réflexion sur ce projet.

Le calendrier de réalisation des études vous est présenté. Il se décompose en deux grandes phases, la première concerne la définition du faisceau et la seconde les différentes démarches d'urbanismes nécessaires à la réalisation du chantier.

Tout est fait pour qu'en 2011, lorsque les études auront été réalisées, le chantier du Toulouse-Bordeaux puisse débuter. La question de l'emplacement exact et définitif de la gare prévue en Tarn-et-Garonne ne sera donc connue qu'à partir de 2010-2011.

Dans tous les cas, il est prévisible que cette nouvelle gare soit positionnée au croisement entre le faisceau de passage de cette ligne (présenté lors du débat public) et la voie ferrée (S.N.C.F.- TER) déjà existante entre Montauban et Toulouse ; ce qui laisse peu de marge de manoeuvre sur son positionnement.

2 – Le financement des travaux :

Suite au lancement des études, l'Etat a engagé avec R.F.F. et les Collectivités Locales une discussion sur le financement des travaux de construction de cette ligne à grande vitesse.

Deux réunions ont déjà eu lieu les 30 juillet, 10 septembre, une troisième réunion doit avoir eu lieu le 13 novembre 2008 en présence du Secrétaire d'Etat au Transport et de l'ensemble des financeurs sollicités.

Elles ont permis de négocier la participation de chaque Collectivité Locale dans la réalisation des travaux.

Concrètement, lors de ces réunions, l'Etat a réuni, l'ensemble des Collectivités Locales de Midi-Pyrénées, Aquitaine, Poitou Charentes et même Limousin.

L'objectif de cette démarche était de discuter dans sa globalité du projet intitulé « LIGNE A GRANDE VITESSE SUD EUROPE ATLANTIQUE » (LGV -SEA) qui se décompose en quatre parties :

1 - la mise en liaison grande vitesse de la **portion Tours-Poitiers-Bordeaux** qui doit intervenir en premier lieu ;

2 - la construction d'une liaison entre **Bordeaux et le Sud de la Gironde**. En effet, le Sud de la Gironde sera le point de séparation des Trains à Grande Vitesse (T.G.V.) vers Toulouse et des T.G.V. vers l'Espagne ;

3 - la construction d'une Ligne Grande Vitesse entre le le **Sud de la Gironde et Toulouse**. C'est elle qui traversera, de part en part, le Tarn-et-Garonne ;

4 - la **jonction Sud Gironde avec l'Espagne** qui permettra de desservir le Sud de l'Aquitaine.

L'Etat a choisi de présenter ce projet « Sud Europe Atlantique » **d'un point de vue global** car l'ensemble des quatre portions de L.G.V. ci-dessus, sont interdépendantes les unes des autres. Cela implique que chaque Collectivité Locale est sollicitée pour en financer une partie.

Le Conseil Général de Tarn-et-Garonne devra donc participer aussi bien à la liaison Tours-Bordeaux, sans laquelle le projet Bordeaux-Toulouse n'aurait pas de sens, qu'à la liaison « Sud Gironde Espagne » et à fortiori à la liaison Sud Gironde - Toulouse.

Le **coût global** de ce projet (4 liaisons) a été estimé à **12,6 milliards** (valeur 2006) répartis entre Tours-Bordeaux évalué à 5,6 milliards d'Euros (valeur 2006) et le reste des trois liaisons (vers Toulouse et l'Espagne) dont le montant s'élèverait à 7 milliards d'Euros.

La clé de répartition financière entre les différents acteurs (R.F.F., l'Etat, les Collectivités Locales) a été établie en fonction des principes suivants :

- **entre Tours et Bordeaux** : partage des contributions publiques 50/50 entre Etat et Collectivités,

- **sur les dessertes depuis Bordeaux-Toulouse et de l'Espagne** :

Bordeaux-Section internationale : 65 % maximum Etat, 35 % collectivités,

Sud Gironde-Toulouse : 50 % Etat, 50 % Collectivités,

Section Internationale : 100 % Etat.

Cette mécanique financière implique que **le Conseil Général de Tarn-et-Garonne prendra en charge environ 25,2 millions d'Euros d'investissements** (valeur 2006) répartis de la façon suivante :

- 6,6 millions d'Euros pour Tours-Bordeaux (valeur 2006),
- 18,1 millions d'Euros pour Bordeaux-Toulouse (valeur 2006),
- 500 000 Euros pour Sud Gironde-Espagne (valeur 2006).

Le protocole de financement, ci-joint, indique en pourcentage la participation du Département et pour la clarté de ce rapport j'ai souhaité aussi vous transmettre le détail de la présentation réalisée par l'Etat et R.F.F. lors de la réunion du 30 Juillet 2008 qui mentionne les montants de financements.

3 – La Gare L.G.V. :

Comme je vous l'ai précisé, ci-dessus, l'emplacement de la gare L.G.V. qui sera créée en Tarn-et-Garonne n'est pas encore connu.

Pour autant, il convient de se préoccuper dès aujourd'hui de cette question qui doit être articulée avec le projet de Plate-Forme Logistique Départementale mais aussi avec le dispositif de transport géré par le Conseil Général.

Et ce, d'autant que la question des transports fait partie des attentes exprimées par les Tarn-et-Garonnais dans le cadre de « Tarn-et-Garonne 2025 ».

Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte que l'ensemble des partenaires concernés par le projet de ligne à grande vitesse « Sud Europe Atlantique » a signé la convention de financement relative aux études ;
- Approuve la participation du Conseil Général de Tarn-et-Garonne dans la réalisation de la ligne Grande Vitesse dont les crédits correspondants seront inscrits, le moment venu, selon un échéancier restant à préciser ;
- Précise que la clé de répartition financière entre les différents acteurs (R.F.F., l'Etat, les Collectivités Locales) a été établie en fonction des principes suivants :
 - entre Tours et Bordeaux : partage des contributions publiques 50/50 entre Etat et Collectivités,
 - sur les dessertes depuis Bordeaux-Toulouse et de l'Espagne :
 - Bordeaux-Section internationale : 65 % maximum Etat, 35 % collectivités,
 - Sud Gironde-Toulouse : 50 % Etat, 50 % Collectivités,
 - Section Internationale : 100 % Etat.

Cette mécanique financière implique que **le Conseil Général de Tarn-et-Garonne prendra en charge environ 25,2 millions d'Euros d'investissements** (valeur 2006) répartis de la façon suivante :

- 6,6 millions d'Euros pour Tours-Bordeaux (valeur 2006),
- 18,1 millions d'Euros pour Bordeaux-Toulouse (valeur 2006),
- 500 000 Euros pour Sud Gironde-Espagne (valeur 2006) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le protocole d'intention relatif au financement de cette Ligne Grande Vitesse Sud Europe Atlantique.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,